

Février à Mai 2024

Le mot du maire

Chers Mulsanaises et Mulsanais,

Ça roule :

Internet, ça va vite, la fibre encore plus vite et les voitures toujours plus.

Cela semble être une préoccupation majeure de la population. C'est aussi la nôtre et c'est pourquoi des dispositifs visant à ralentir les véhicules sont installés à titre expérimental, leur installation définitive sera envisagée en fonction des résultats obtenus. Cependant la Gendarmerie nous a indiqué ironiquement que parmi les responsables d'infraction il y avait des conducteurs de Mulsans. Alors...

Peu de contraventions sont dressées, essentiellement des messages de sensibilisation et responsabilisation.

C'est donc à nous tous d'être respectueux du code de la route, de transmettre les messages de vigilance, et d'avoir un minimum de civisme.

Cependant cette action semble déplaire à certains puisque l'installation du ralentisseur a été sabotée, nuitamment, au risque de provoquer un accident avec les balises au milieu de la route.

La mairie n'a pas de remède contres les incivilités et la bêtise.

Ça roule :

pour le 14 juillet et la Sainte Anne. Vous trouverez dans ce bulletin les fiches d'inscription. Merci de venir nombreux pour ces moments de convivialité.

Ça roule :

pour les ados, les inscriptions pour les jobs d'été sont ouvertes à la mairie.

Bon été à toutes et tous. Bon courage à nos agriculteurs en leur souhaitant une météo clémente.



Jean-Pierre ARNOUX



Le secrétariat de mairie vous accueille

lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h 30 et 13h à 16h 30

Vous souhaitez rencontrer le maire et/ou un adjoint,
prenez rendez-vous

☎ : 02.54.87.34.73

💻 : **mairie@mulsans.fr**

<https://www.mulsans.fr/>



~~~~~

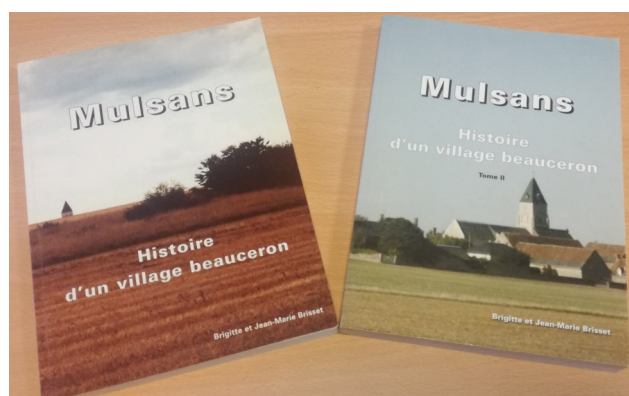
|                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Communauté de communes<br/><b>BEAUCE<br/>VAL DE<br/>LOIRE</b></p>                                                                                  | <p>Référente scolaire ☎ : 06.77.16.48.50<br/>Sandrine GAGNÉ</p> <p>Les Portes de l'Emploi à Mer :<br/>☎ : 02.54.81.37.69</p>                                                                       |  <p><b>France<br/>services</b><br/><i>Liberté<br/>Égalité<br/>Fraternité</i></p> <p>☎ : 06.77.16.46.94<br/>💻 : franceservices@beaucevaldeloire.fr</p> <p>Tous les 4èmes mardis de 14h à 17h<br/>à la mairie de Mulsans ,<br/>sur rendez-vous</p> |                                                                                                                        |
|  <p>Votre eau, c'est<br/><b>Val d'eau</b><br/>Syndicat d'eau potable et d'assainissement</p> <p>☎ : 02.54.81.40.84<br/>Astreinte : 06.88.84.05.30</p> |  <p><b>CONCILIATEURS DE JUSTICE</b></p> <p>☎ : 02.54.81.40.80<br/>Prendre rendez-vous à la mairie de<br/>Mer</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                        |
|  <p>L'assistante sociale</p> <p>☎ : 02.54.55.82.82</p>                                                                                               |  <p><b>SAPEURS POMPIERS</b></p> <p>☎ : 18 ou 112</p>                                                            |  <p><b>GENDARMERIE</b><br/>NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ</p> <p>☎ : 02.54.81.41.20 ou le 17</p>                                                                                                                                            |  <p><b>SAMU</b></p> <p>☎ : 15</p> |

### Rappel :

M. et Mme BRISSET ont réalisé un travail considérable, durant des années, pour nous faire connaître la vie de Mulsans à travers les siècles.

Deux ouvrages « Mulsans - Histoire d'un village beauceron » sont le fruit de leur travail, en vente à la mairie, au profit de l'Association du Vieux Mulsans.

Soyez curieux.



# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

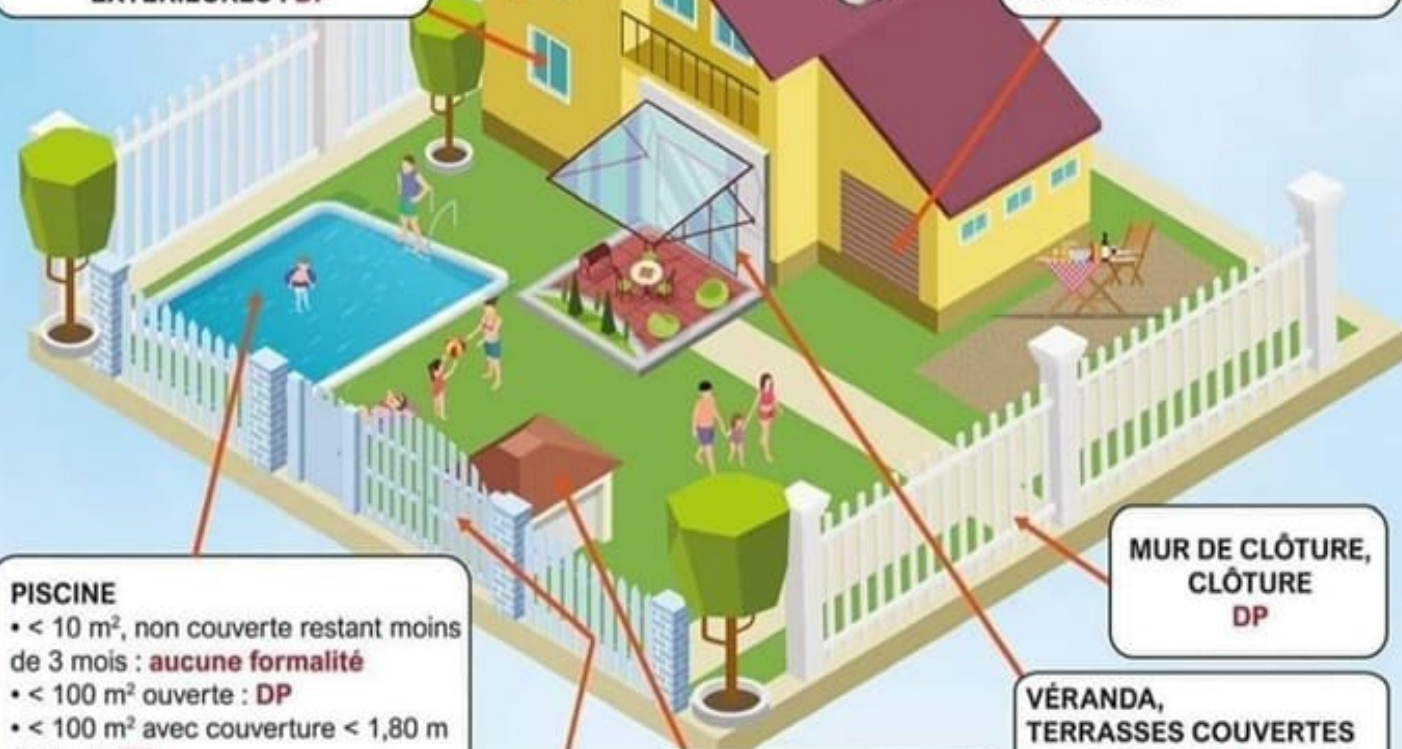
## GARAGE

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



## PISCINE

• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**

• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

## CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE  
**DP**

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# Compte rendu du Conseil Municipal



Les comptes-rendus détaillés sont consultables sur le site [www.mulsans.fr](http://www.mulsans.fr)

Voici les décisions adoptées par le conseil municipal :

## ✧ 20 février 2024

- ✧ Création d'un emploi non permanent
- ✧ PLUI – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## ✧ 19 mars 2024

- ✧ Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024  
*Taxe foncière : 38.60%    taxe foncière non bâtie : 41.02 %    Taxe habitation résidence secondaire : 10.05 %*  
Pour information le taux communal est inchangé

## ✧ 15 avril 2024

- ✧ Approbation du compte de gestion 2023 de la commune
- ✧ Approbation du compte de gestion 2023 du lotissement
- ✧ Approbation du compte administratif de la commune 2023
- ✧ Approbation du compte administratif du lotissement
- ✧ Affectation du résultat de la commune 2023
- ✧ Attribution des subventions 2024
- ✧ Fongibilité des crédits
- ✧ Budget primitif 2024

## ✧ 14 mai 2024

- ✧ Zone d'accélération des énergies renouvelables : Le conseil municipal a défini les ZAER
- ✧ Location salle des fêtes : A compter du 1er septembre, un second chèque de caution de 60 € sera demandé, réservé exclusivement à régler les éventuels litiges concernant la propreté de la salle lors de sa restitution.
- ✧ Tarif concert église du 24 mai 2024 : adultes : 10 €, enfants –12 ans : 5 € et gratuité pour les moins de 5 ans.



## INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

*Quand faire la demande*

**Du 5 juin 2024 au 19 juillet 2024 inclus pour les inscriptions en ligne.**

Passé cette date, une majoration de 15€ (dans la limite de 30€ par représentant légal) sera appliquée et la demande sera étudiée sans garantie de délai.

# La vie sereine dans la commune

## Brûlage des déchets verts :



Cette opération est interdite même dans les incinérateurs toute l'année dans le Loir-et-Cher.

Les déchets doivent être valorisés. Arrêté préfectoral n°41-2023-06 du 9 juin 2023. (consultable en mairie)



## Nuisances sonores :

Les travaux de bricolage et/ou jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse thermique, tronçonneuse, perceuse etc..) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Merci de respecter ces consignes pour le bien être et le respect de tous.

## Adressage :

Certains habitants ne sont toujours pas venus à la mairie pour récupérer leur plaque numérotée à appliquer en façade de leur propriété.

Merci de se présenter en mairie pour les personnes qui ont changé d'adresse ou ceux sans numérotation visible.



## TRAVAUX



### Route de Lancôme :

La réfection de la chaussée dans le virage précédant l'accès aux carrières a été réalisée.

De gros trous dans la voirie étaient susceptibles de causer des accidents (chute de 2 roues, éclatement de pneus), engageant la responsabilité de la mairie.

Des bordures en ciment et un drainage des eaux pluviales sécurisent désormais ce virage.

Ces travaux d'un montant de 14 000.00 € H.T. ont été financées par la société d'enrobé Colas et GSM Heidelberg dans le cadre de la convention signée en 2020. Merci à ces deux entreprises.

### Route de Blois :

Suite à la consultation des riverains, de la gendarmerie de Mer et des services des routes du Département, des travaux d'aménagement provisoire de sécurité, de type écluse double ont été mis en place à titre expérimental jusqu'à fin juin 2024 sur la RD 50, afin d'apprécier son efficacité sur la vitesse des véhicules et le comportement des conducteurs.



Un bilan sera réalisé au terme de cet essai afin d'envisager ou non des installations définitives de cet aménagement.

## Bilan des voies communales :

La société COLAS a été mandatée pour réaliser le bilan de l'état des voies communales. Il conviendra d'apprécier l'état de dégradation, les travaux à envisager et leur caractère prioritaire. En fonction des résultats, il sera discuté d'un plan pluriannuel de travaux de réfection et/ou d'entretien.

# COMMUNICATION

- PanneauPocket restera le vecteur privilégié de l'information.
  - Les flyers seront réservés à des manifestations officielles (8 mai, 14 Juillet, 11 novembre par exemple) ou exceptionnelle ; En effet, suite à la dématérialisation des factures et autres documents, il est remarqué que les personnes vont de moins en moins à leurs boîtes aux lettres si bien que l'utilisation des flyers ne s'impose plus (coût de l'impression et temps de distribution).
  - L'affichage sur les panneaux est maintenu dans la commune et les hameaux.
- PanneauPocket s'enrichit. En ouvrant votre téléphone s'afficheront bientôt plusieurs icônes.
  - Actuellement "infos et alerte" est présent, en cliquant dessus les infos s'afficheront comme avant.
  - "Vie locale" annonce les événements à venir.

De nouvelles icônes sont en préparation afin d'apporter en un seul clic le maximum d'information avec liens :

- ⇒ Démarches administratives
- ⇒ Associations
- ⇒ Déchèterie
- ⇒ Numéro d'urgence etc....



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



A bientôt sur PanneauPocket.

**La mairie est à votre disposition pour vous aider à installer l'application si besoin.**

# NOUVELLES BRÈVES

## Mare de Bonpuits :

Grande activité à la mare où les alytes accoucheurs se reproduisent comme en témoigne le grand nombre de têtards.

## Cimetière :

Le relevé des concessions à l'état d'abandon ou arrivées à échéance doit être établi selon un protocole très précis. La participation de 2 ou 3 habitants serait la bienvenue. Merci de contacter la mairie.

## Conseil Départemental :

61% du budget du Conseil Départemental du Loir-et-Cher est consacré aux aides sociales, malgré cela le chèque sport-culture est maintenu (participation aux frais de première inscription dans un club de sport ou école de musique, danse ou théâtre).

Contact : [mesdemarches.departement41.fr](mailto:mesdemarches.departement41.fr) à la rentrée

## Travaux communaux :

La météo actuelle favorise la pousse de l'herbe. La gestion des tontes est difficile, chronophage alors s'il reste ça et là un peu d'herbe non tondue ou sur la route après la tonte, il y a sûrement plus grave.

De nombreuses tâches occupent à plein temps Morgan qui nous a rapidement prouvé ses compétences, son sens de l'initiative et son dévouement.

Rien n'empêche chacun d'entre nous de donner un petit coup de balai sur son trottoir, ou de tondre devant chez lui.

*La vie de la commune doit impliquer tout le monde.*

## Contrôles des équipements communaux :

Aucune anomalie n'a été constatée lors des contrôles (obligatoires) des équipements au City Park, du réseau de gaz à l'église et du mécanisme des cloches de l'église.

## Concert du 24 mai :

Le groupe Moon Trio, 2 guitaristes et 1 chanteuse, a animé musicalement l'église Notre Dame de Mulsans vendredi 24 mai devant seulement une cinquantaine de personnes. Les absents pourront nourrir des regrets tant ce spectacle a été de qualité, apprécié de tous, dans une ambiance chaleureuse avec partage du verre de l'amitié sous le caquetoire. Prochain concert en mai 2025 toujours dans le cadre de Festillésime.





## REPAS DES AÎNÉS

Le vendredi 15 mars, le conseil municipal a accueilli une trentaine de convives pour le traditionnel repas des aînés.

Nous avons fait appel pour la seconde fois, au traiteur de la Maison du Vivier que tout le monde avait apprécié.



Une table dressée par ses soins et un menu concocté aux petits oignons.

Mignardises, entrée de la mer, fondant de volaille farcie, gratin dauphinois, salade-fromage, charlotte aux fruits et café. Tout cela bien évidemment agrémenté de Sauvignon et de Chinon, qui ont été dégustés avec modération !!!



Cette année, nous avons procédé à un tirage au sort auprès de nos aînés.

Le gagnant et la gagnante se sont vu remettre une bouteille de pétillant, des gourmandises et une plaque en chocolat annonçant l'arrivée proches des cloches !

Le nom des gagnants : Mr André Bleau et Mme Beaugendre Thérèse.

Un moment très convivial et chaleureux.

Sandrine COURTIN

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Cette année, ce mercredi 8 mai suivi d'un jour férié et d'un pont, nous faisait craindre une participation minime. C'est avec joie, que nous avons pu constater que 130 personnes s'étaient déplacées pour cet événement, la commémoration du 8 mai commune à nos 4 villages.



Le cortège a défilé depuis la mairie jusqu'au cimetière emmené par l'Harmonie de la Chapelle-St-Martin et les pompiers.

Le Maire de Mulsans, M. Arnoux, a tout d'abord remercié l'Harmonie, les pompiers et les habitants présents. Il a rappelé au vu de l'actualité, combien il était important de respecter les valeurs



de notre République et a apprécié notre présence pour le témoignage à la mémoire de nos Anciens Combattants.

Il a poursuivi par la lecture du discours du ministère des armées, puis Mr Avrain représentant les Anciens Combattants a pris la parole à son tour.



L'appel aux morts, le dépôt de gerbe et le respect de la minute de silence ont clos la cérémonie. Nous avons prolongé ce moment par le traditionnel vin d'honneur servi dans la salle des fêtes autour de toasts et wrap bien appréciés.

Sandrine COURTIN

# COURS DE FITNESS

Depuis début février, Jérôme coach sportif a initié des cours de fitness le vendredi soir et samedi matin dans la salle des sports de Mulsans.

4 mois plus tard, nous pouvons constater que les créneaux proposés sont appréciés. 8 à 10 personnes se retrouvent le vendredi et 6 à 8 personnes le samedi matin.

Plusieurs générations sont présentes au rendez-vous et toutes et tous transpirent dans une bonne ambiance très active...Fitness oblige !

Si vous voulez rejoindre le groupe, n'hésitez pas à vous déplacer pour découvrir le cours le vendredi de 20h à 21h et le samedi de 10h à 11h jusqu'au 29 juin.

Ensuite les cours pourraient reprendre à la rentrée si la motivation est toujours là !

Energie et sueur garanties ...

Sandrine COURTIN



# ASSOCIATIONS

## ÉCHO SPORTIF : Tennis de table de Mulsans

La deuxième phase de championnat s'est terminée samedi 4 Mai avec la victoire pour nos 2 équipes qui se classent chacune à la deuxième place de leur poule.

Elles devraient évoluer en division supérieure la saison prochaine, en Pré-Régionale pour la première et en D3 pour la seconde.

Félicitations aux joueurs et merci aux supporters !

Le club organise son traditionnel Tournoi de fin de saison le Samedi 8 Juin 2024 de 13h30 à 18h. Ouvert à tous les habitants ou amis de Mulsans, débutant(e)s ou confirmé(e)s.

Inscription gratuite sur place à la Salle des Sports

L'ECHO SPORTIF de Mulsans vous souhaite d'agréables vacances ensoleillées.

Sportivement

s

Christel SACRÉ



## **Randonnée du Comité des Fêtes – Edition 2024**

Ce dimanche 14 avril, le comité des fêtes organisait sa 2<sup>ème</sup> randonnée. 3 nouveaux parcours étaient proposés de 6, 12 ou 18 kms.

Nous avons eu beaucoup de chance car le soleil était au rendez-vous et a motivé les randonneurs. Du coup, cette manifestation a rencontré un franc succès avec 136 participants. La prochaine est d'ores et déjà programmée au dimanche 25 mai 2025. Nous innovons en ajoutant un thème mais nous gardons le suspense et vous le dévoilerons plus tard.



## **Concours de Belote**

C'est devenu un rendez-vous ! Nous avons reçu 68 participants à notre Concours de Belote qui s'est déroulé le 10 mars dernier. Des hommes et des femmes, des jeunes et des moins jeunes, tous étaient réunis pour passer l'après-midi. Le rythme est pris, l'évènement sera reconduit en 2025, la date reste à définir.



## **Dates à retenir**

Samedi 7 septembre 2024 : Concours de Pétanque

Samedi 23 novembre 2024 : Loto

Mulsans  
10 route de Blois  
☎ 02 54 87 34 73  
[mairie@mulsans.fr](mailto:mairie@mulsans.fr)

La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine  
10 rue des Fleurs  
☎ 02 54 87 30 14  
[mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)

Villexanton  
3 Rue de la Vove  
☎ 02 54 87 37 51  
[mairie-villexanton@wanadoo.fr](mailto:mairie-villexanton@wanadoo.fr)



Les conseils municipaux ont l'honneur de vous convier à la célébration de la Fête Nationale

## L'événement se déroulera à Villexanton

Le programme de cette journée est le suivant :

de 15 h 30 à 17 h 30

 **Nouveaux jeux de type kermesse et une structure gonflable attendra les enfants avec impatience !**

18 h 00

Revue des Pompiers. Rendez-vous devant la mairie

18 h 30

Concert par l'Harmonie de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

19 h 15

Vin d'honneur

20 h 00

Repas (sur réservation uniquement en mairie)

22 h 30

Retraite aux flambeaux

23 h 00

Feu d'artifice offert par les municipalités de la Chapelle Saint-Martin, Mulsans et Villexanton, **suivi du bal à la salle des fêtes de Villexanton**



Les Maires,  
**Jean-Pierre ARNOUX, Jean-Louis FESNEAU, Guy TERRIER**

### RÉSERVATION UNIQUEMENT AUPRÈS DE LA MAIRIE DE MULSANS

Coupon-réponse à découper et à remettre à la mairie **jusqu'au jeudi 4 JUILLET 2024 date limite** (places limitées)

Nom et Prénom .....

Adresse .....VILLE.....

| Adulte Mulsans 6,00 € plateau froid* |        | Enfant Mulsans 3 € plateau froid * |        |
|--------------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
| Nom                                  | Prénom | Nom                                | Prénom |
|                                      |        |                                    |        |
|                                      |        |                                    |        |
|                                      |        |                                    |        |

| Adulte hors Mulsans 11.00 € plateau froid * |        | Enfant hors Mulsans 8.00 € plateau froid * |        |
|---------------------------------------------|--------|--------------------------------------------|--------|
| Nom                                         | Prénom | Nom                                        | Prénom |
|                                             |        |                                            |        |
|                                             |        |                                            |        |
|                                             |        |                                            |        |

Chèque à l'ordre du Trésor Public

# À la recherche d'un **JOB D'ÉTÉ**

Après les succès de 2022 et 2023 la commune renouvelle son offre de jobs d'été pour les adolescents de 16 ans à 18 ans.

- Travail du lundi au vendredi
- Le matin seulement
- En équipe
- Sans utilisation ou manipulation de produits et / ou engins dangereux



Candidature à déposer en mairie ou par mail : [mairie@mulsans.fr](mailto:mairie@mulsans.fr) avec autorisation parentale et lettre de candidature avant le 20 juin.

## État Civil:

### Naissance

DUBOIS—SIMON Malo  
MAUGER André

01/05/2024  
23/05/2024



**nos prochains  
rendez-vous**

- ☞ 16 juin : Rencontre autour des jeux organisés par les frères Mickey place de l'église de 10h à 17h.
- ☞ 14 juillet : Festivités à Villexanton, après-midi jeux, repas, feu d'artifice et bal.
- ☞ 21 juillet : Sainte-Anne à Mulsans.
- ☞ 7 septembre : Concours de pétanque organisé par le comité des Fêtes.



# FÊTE DE LA SAINTE ANNE

Thème : **les jeux Olympiques**  
**à Mulsans**

**DIMANCHE 21 JUILLET**

*- 12h 15 à côté du City Park*



## MENU

APÉRITIF CAMPAGNARD  
JAMBON GRILLÉ AVEC SES  
POMMES DE TERRE GRENAILLE  
FROMAGE  
DESSERT  
CAFÉ

**Animée par le groupe SWING 41**

L'après-midi sera ponctué par des jeux accessibles à tous. Bonne humeur assurée !

Podium Olympique et récompenses. Le traditionnel quizz du Maire



## Bulletin d'inscription

**Dimanche 21 juillet 2024**

Nom : \_\_\_\_\_ Adulte commune : \_\_\_\_\_ X 20 € soit..... €

Prénom : \_\_\_\_\_ Adulte hors commune : \_\_\_\_\_ X 24 € soit.....€

**Prévoir 1€ pour consigne d'un gobelet**      Enfant 12 ans inclus: \_\_\_\_\_ X 10 € soit.....€

**Date limite des inscriptions : lundi 8 juillet 2024. Aucun retard ne sera accepté.**  
**(impératif traiteur).** Chèque à l'ordre du Trésor Public.

**Mairie : 10 route de Blois 41500 Mulsans    Tania Peguet : 1 Rue des Claires 41500 Mulsans**